



Séparation maison

Par Pascalito

Bonjour je suis séparé et je possède une maison acheter en commun il y a 10ans ...nous avons fait un projet de licitation chez le notaire je voulais garder la maison nous avons signé un compromis chez le notaire et madame doit avoir moins de la moitié car elle n'a strictement rien payer sur le bien la maison vaut 190000? moin le prêt en cours de 100000? madame aurais du avoir 45000? mais le notaire a estimé qu'elle ne touchera que 15000? vu qu'elle n'a jamais rien payer...ma question est si je vends la maison plus que 190000? mon ex concubine aura le droit à plus que ces 15000?...merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous rachetez la part de votre ex, moins les récompenses.
Ensuite, vous serez plein propriétaire de cette maison.
Si vous vendez dans les 2 ans votre ex peut faire une action en rescision si la vente est à un prix plus élevé que l'estimation déclarée au partage.
Après 2 ans elle n'a plus de recours.

Vu les frais occasionnés par ce partage, est-ce bien raisonnable de vendre dans les 2 ans ? Il serait plus économique de vendre tout de suite à un tiers et de vous partager ensuite le prix selon le calcul du notaire.

Par Pascalito

Merci pour votre réponse...mais si nous vendons la maison maintenant, plus cher que l'estimation du notaire (190000?) par exemple 230000?, je devrais plus à mon ex compagne que les 15000? ?

Par yapasdequoi

Oui, bien sûr, il faut refaire le calcul avec le vrai prix de vente.

Par Pascalito

Merci beaucoup de votre réponse, cordialement